



Feuillet 2021/001

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2021
N° 1.1**

L'an deux mille vingt et un, le 9 février 2021, à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h00, s'est terminée à 20h36.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, , Mr DE MONTECLER, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme LOLLIER, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mme POTIER, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET, Mr TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	Mr SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	Mr TABORET

TAXE DE DEBARQUEMENT SUR L'ILE SAINT-NICOLAS – VERSEMENT AU BUDGET DES PORTS D'UNE PART DE LA TAXE POUR 2020

Le Conseil Municipal,

Vu les budgets primitifs 2020 adoptés le 15 juin 2020,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré à la majorité (quatre contre : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Michelle LOLLIER et Christian TABORET)

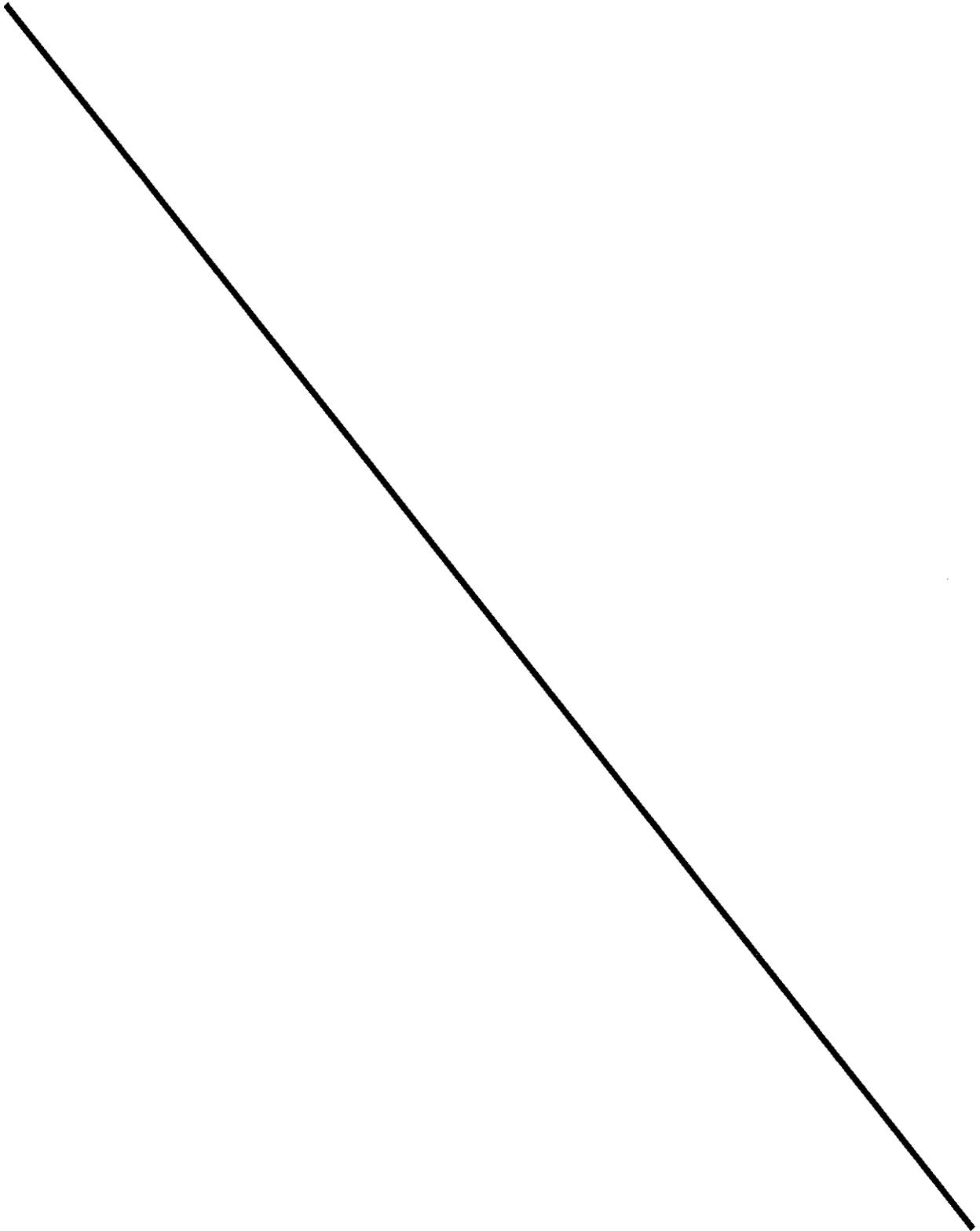
- ✎ émet un avis favorable au prélèvement de la somme de 25 000 € sur le produit de la taxe de débarquement sur l'île Saint-Nicolas au profit du budget des ports pour l'exercice 2020 ;
- ✎ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 10 février 2021

Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 10/02/2021
Reçu en préfecture le 10/02/2021
Affiché le
ID : 029-212900583-20210210-20210209_11-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le 11/2/2021

ID : 029-212900583-20210210-20210209_12-DE



Feuillet 2021/002

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2021 N° 1.2

L'an deux mille vingt et un, le 9 février 2021, à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h00, s'est terminée à 20h36.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mr DE MONTECLER, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme LOLLIER, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mme POTIER, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET, Mr TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	Mr SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	Mr TABORET

BUDGETS PRIMITIFS 2021 : COMMUNE – PORTS - LOTISSEMENT COMMUNAL KEROURGUE – LOTISSEMENT COMMUNAL MANER KER ELO – LOTISSEMENT COMMUNAL BOCH LOGOT – PRODUCTION ET REVENTE D'ENERGIE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- ☞ adopte, dans les conditions suivantes, les budgets primitifs de la commune, des services des ports, du lotissement communal Kérougué, du lotissement communal Maner Ker Elo, du lotissement de Boch Logot et de la production et revente d'énergie pour 2021,
- ☞ Autorise le Maire à procéder au reversement de la somme de 25 000 € sur le budget des ports au titre de la taxe de débarquement.

Les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à :

BUDGET GENERAL (Vote par nature)

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	13 573 894,00	13 573 894,00
Investissement	7 411 160,00	7 411 160,00
Cumul	20 985 054,00	20 985 054,00

Vote intervenu : à la majorité (quatre contre : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Michelle LOLLIER et Christian TABORET)

BUDGET PORTS

Vu l'avis favorable du Conseil Portuaire du 27 janvier 2021

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	235 122,00	235 122,00
Investissement	228 213,00	228 213,00
Cumul	463 335,00	463 335,00

Vote intervenu : à l'unanimité

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL KEROURGUE

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	2 030 121,00	2 030 121,00
Investissement	1 977 121,00	1 977 121,00
Cumul	4 007 242,00	4 007 242,00

Vote intervenu : à la majorité (quatre contre : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Michelle LOLLIER et Christian TABORET)

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210210-20210209_12-DE

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL MANER KER ELO

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	2 385 638,00	2 385 638,00
Investissement	1 882 518,00	1 882 518,00
Cumul	4 268 156,00	4 268 156,00

Vote intervenu : à la majorité (quatre contre : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Michelle LOLLIER et Christian TABORET)

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL BOCH LOGOT

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	219 000,00	219 000,00
Investissement	217 000,00	217 000,00
Cumul	436 000,00	436 000,00

Vote intervenu : à l'unanimité

BUDGET PRODUCTION ET REVENTE D'ENERGIE

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	22 200,00	15 000,00
Investissement	10 500,00	2 700,00
Cumul	32 700,00	17 700,00

Vote intervenu : à l'unanimité

Fouesnant, le 10 février 2021

Le Maire,
Roger LE GOFF

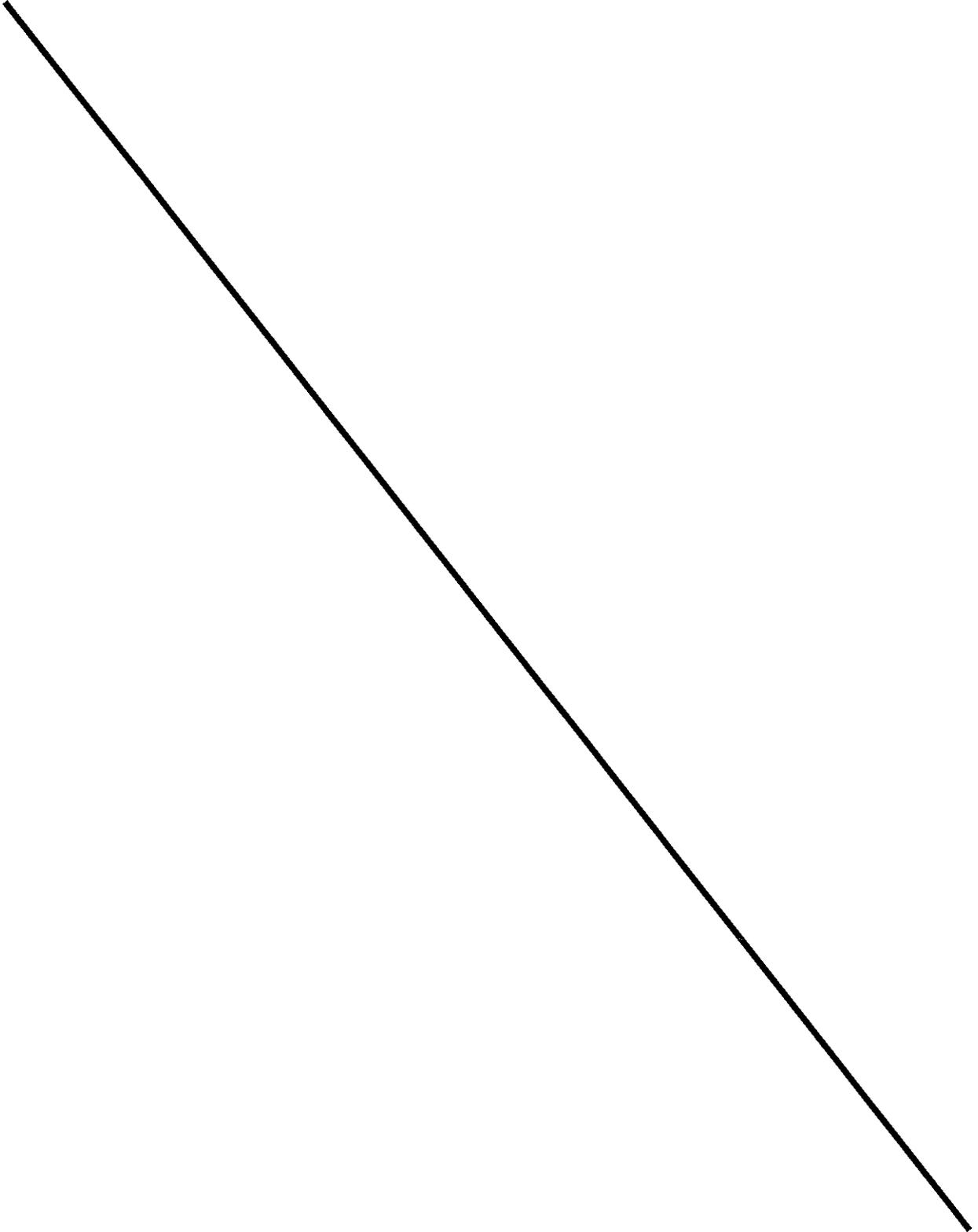


Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210210-20210209_12-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le 11/2/2021

ID : 029-212900583-20210210-20210209_131-DE



Feuillet 2021/004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2021 N° 1.3

L'an deux mille vingt et un, le 9 février 2021, à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h00, s'est terminée à 20h36.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, , Mr DE MONTECLER, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme LOLLIER, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mme POTIER, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET, Mr TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	Mr SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	Mr TABORET

VERSEMENT ANTICIPE A L'OGEC AU TITRE DE LA PARTICIPATION COMMUNALE 2021

Le Conseil Municipal,

Vu le vote des budgets primitifs 2021 intervenus le 9 février 2021,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (quatre abstentions : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Michelle LOLLIER et Christian TABORET)

- ☞ émet un avis favorable au versement de 75 443€, à l'OGEC de l'école Notre Dame d'Espérance à Fouesnant, somme allouée au dernier trimestre de l'année 2020 au titre de la participation communale,
- ☞ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,
- ☞ autorise le Maire à mandater les sommes correspondantes, les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

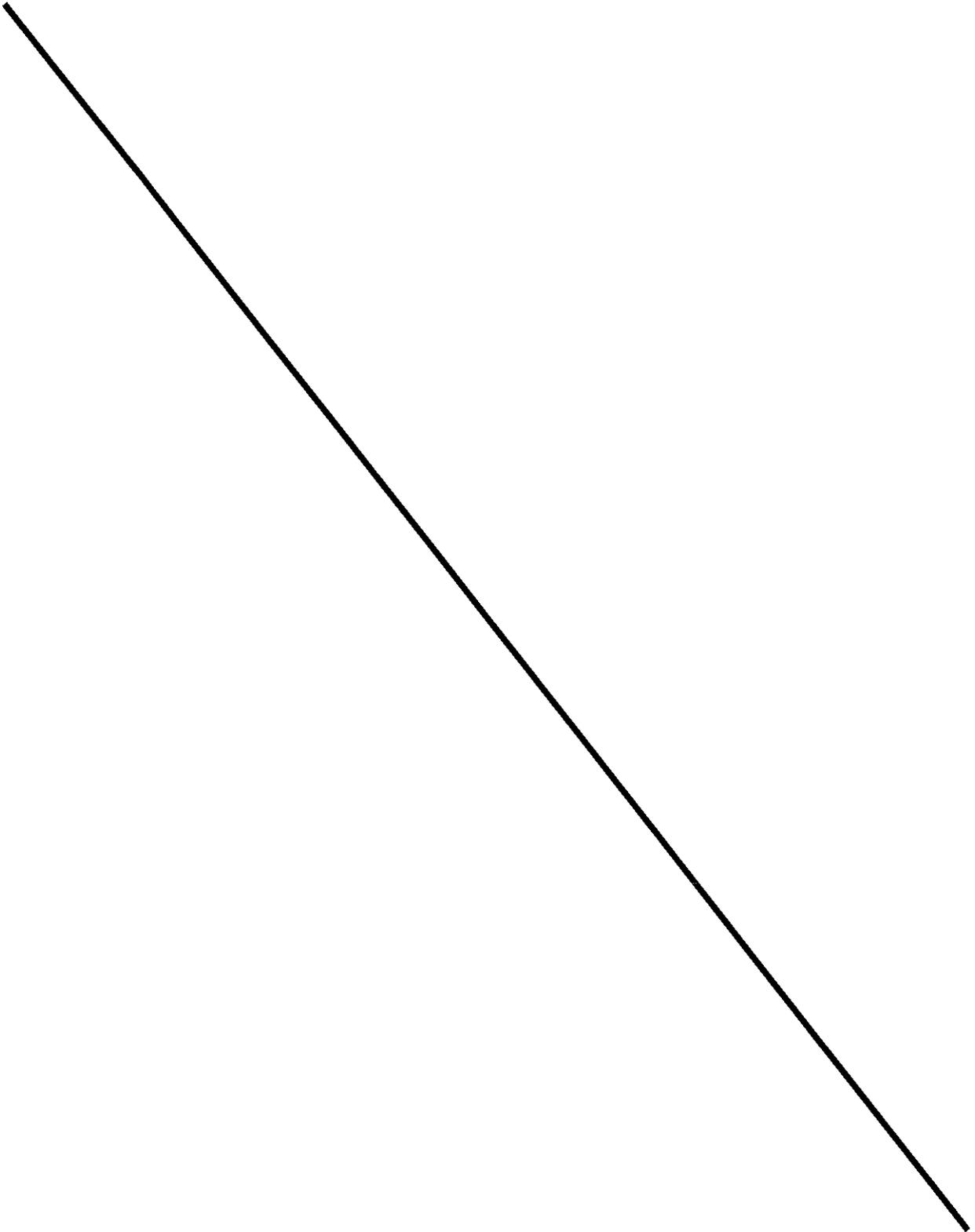
Fouesnant, le 10 février 2021
Le Maire,
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210210-20210209_131-DE





Feuillet 2021/005

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2021
N° 1.4**

L'an deux mille vingt et un, le 9 février 2021, à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h00, s'est terminée à 20h36.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mr DE MONTECLER, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme LOLLIER, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mme POTIER, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET, Mr TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	Mr SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	Mr TABORET

**OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME : MONTANT DES SOMMES A VERSER
EN 2021**

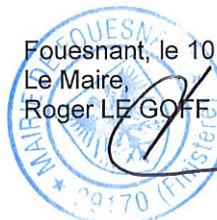
Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur,

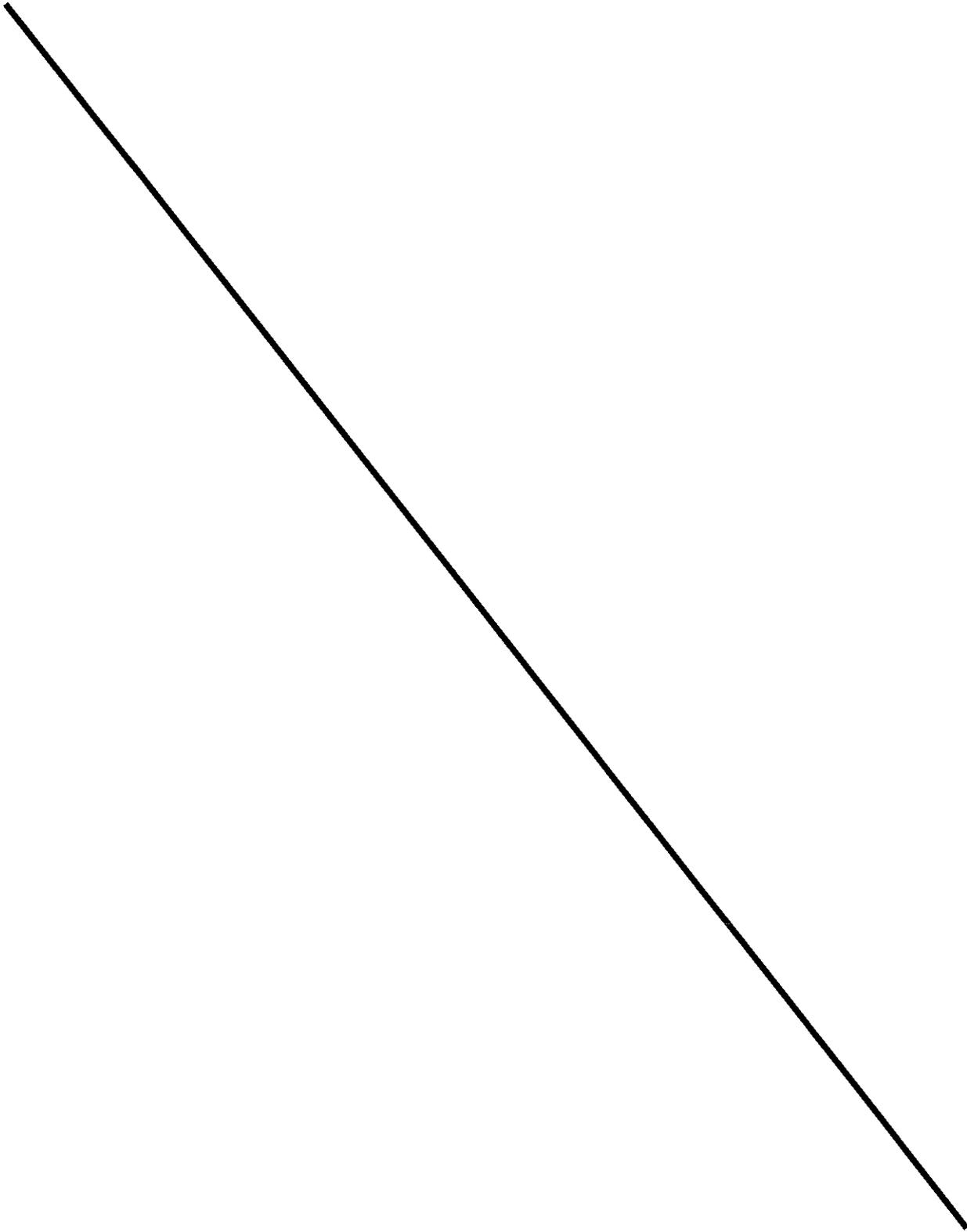
Après en avoir délibéré, à majorité (quatre abstentions : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Michelle LOLLIER et Christian TABORET):

- ☞ donne son accord pour le versement à l'Office Municipal de Tourisme au titre de l'exercice 2021 du produit de la part communale de la taxe de séjour 2021, soit environ 225 000 € ;
- ☞ prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de 2021 ;
- ☞ autorise le Maire à mandater les sommes correspondantes.

Fouesnant, le 10 février 2021
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 10/02/2021
Reçu en préfecture le 10/02/2021
Affiché le
ID : 029-212900583-20210210-20210209_14-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le 11/2/2021

ID : 029-212900583-20210210-20210209_15-DE



Feuillet 2021/006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2021 N° 1.5

L'an deux mille vingt et un, le 9 février 2021, à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h00, s'est terminée à 20h36.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mr DE MONTECLER, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme LOLLIER, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mme POTIER, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET, Mr TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE à Mr SIMON
Mme DE KERDREL à Mme COQUIL
Mme GLOAGUEN à Mr TABORET

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CCAS POUR 2021

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (quatre abstentions : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Michelle LOLLIER et Christian TABORET)

☞ attribue la subvention suivante, au titre de l'année 2021 :

Bénéficiaires	Montant €
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - FOUESNANT	20 000

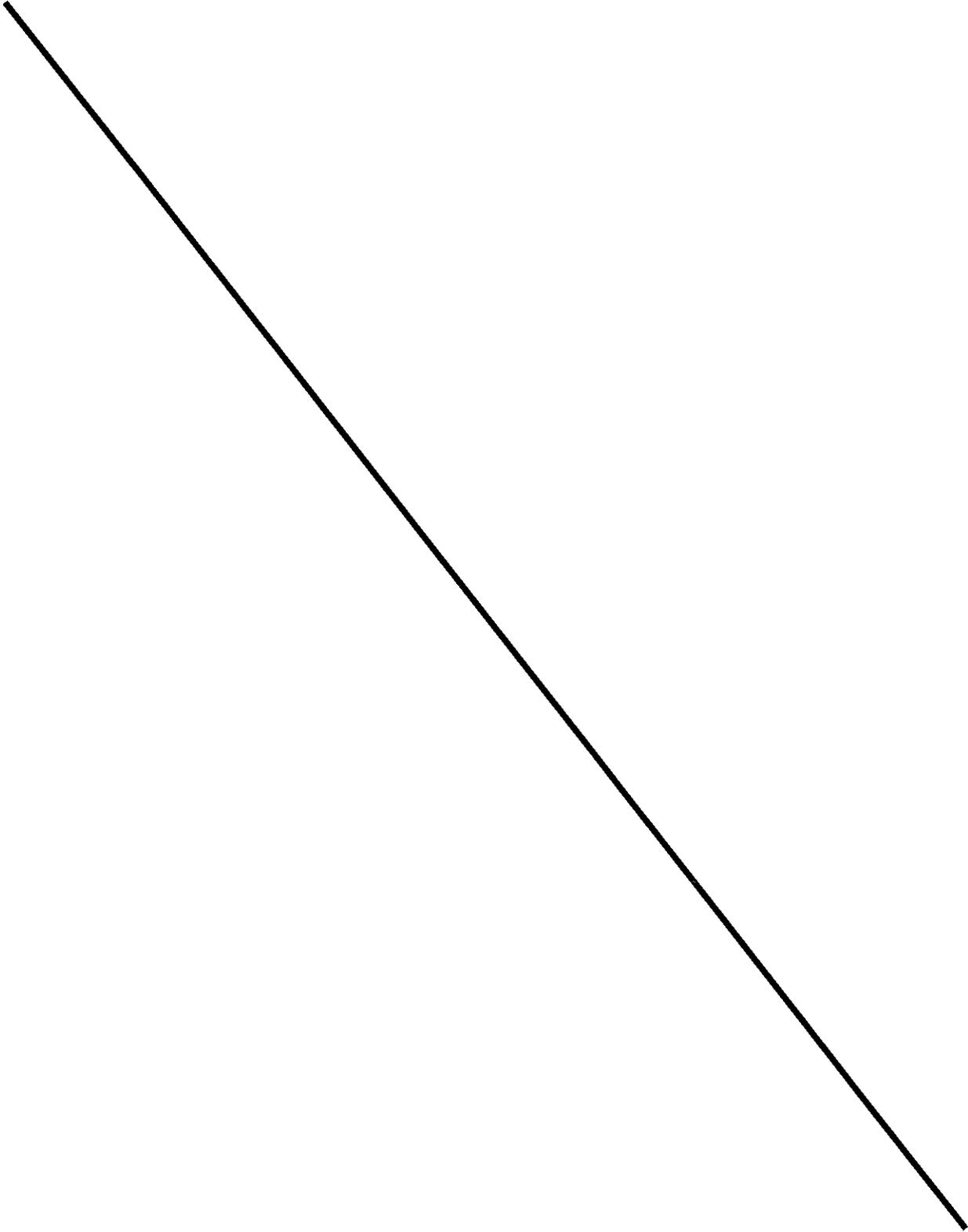
☞ prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2021 ;

☞ autorise le Maire à mandater les sommes correspondantes.

Fouesnant, le 10 février 2021
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 10/02/2021
Reçu en préfecture le 10/02/2021
Affiché le
ID : 029-212900583-20210210-20210209_15-DE





Feuillet 2021/007

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2021
N° 1.6**

L'an deux mille vingt et un, le 9 février 2021, à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h00, s'est terminée à 20h36.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, , Mr DE MONTECLER, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme LOLLIER, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mme POTIER, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET, Mr TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE à Mr SIMON
Mme DE KERDREL à Mme COQUIL
Mme GLOAGUEN à Mr TABORET

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL
POUR 2021**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ attribue la subvention suivante, au titre de l'année 2021 :

Bénéficiaires	Montant €
Amicale du personnel communal - FOUESNANT	23 000

☞ prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2021 ;

☞ autorise le Maire à mandater les sommes correspondantes.

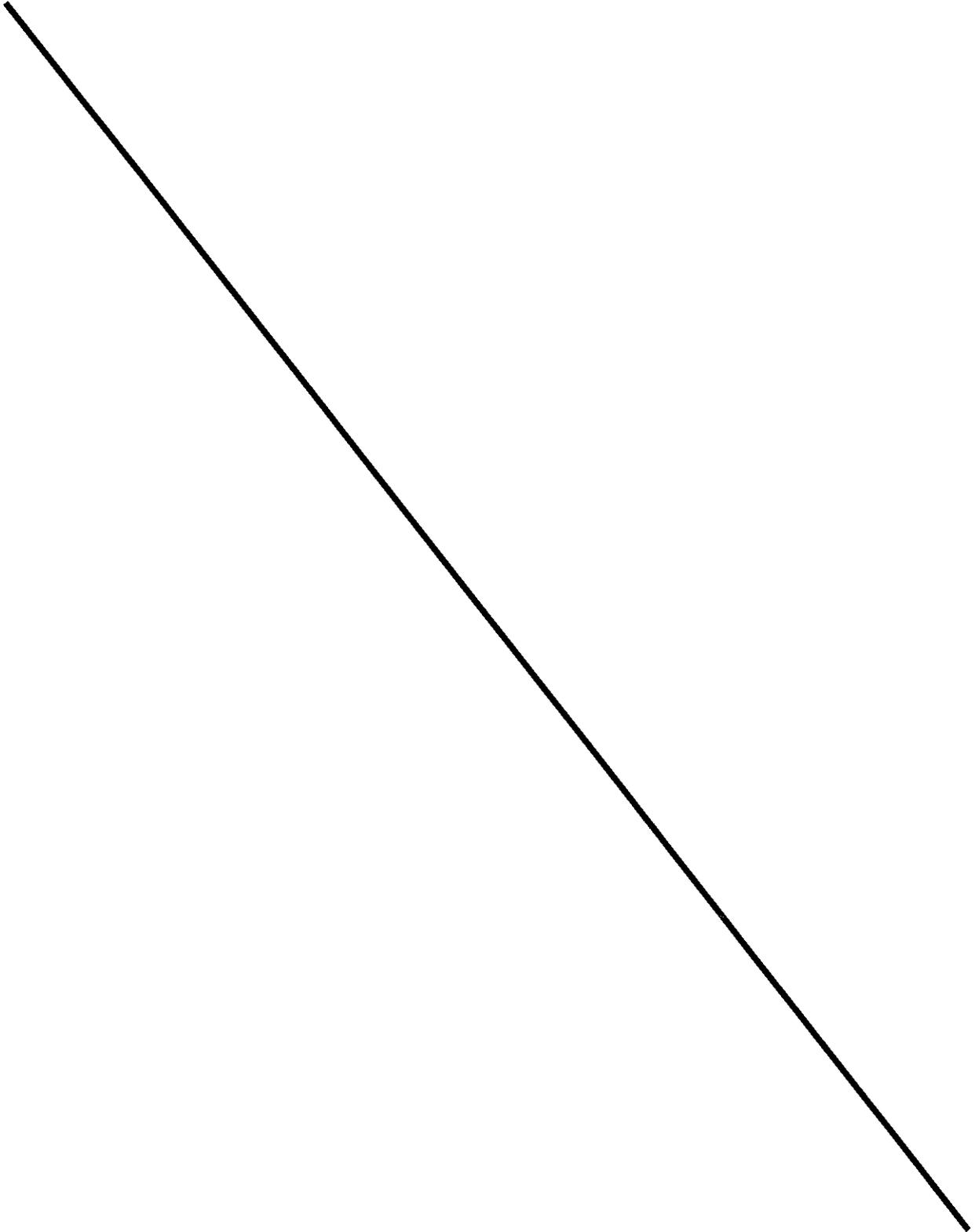
Fouesnant, le 10 février 2021
Le Maire,
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210210-20210209_16-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le 11/2/2021

ID : 029-212900583-20210210-20210209_21-DE



Feuillet 2021/008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2021 N° 2.1

L'an deux mille vingt et un, le 9 février 2021, à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h00, s'est terminée à 20h36.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Étaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mr DE MONTECLER, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme LOLLIER, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mme POTIER, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET, Mr TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	Mr SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	Mr TABORET

ECOLE DE KEROURGUE – RENOVATION DE LA PARTIE SUD ET CENTRALE DE L'ECOLE

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (trois abstentions : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN et Christian TABORET):

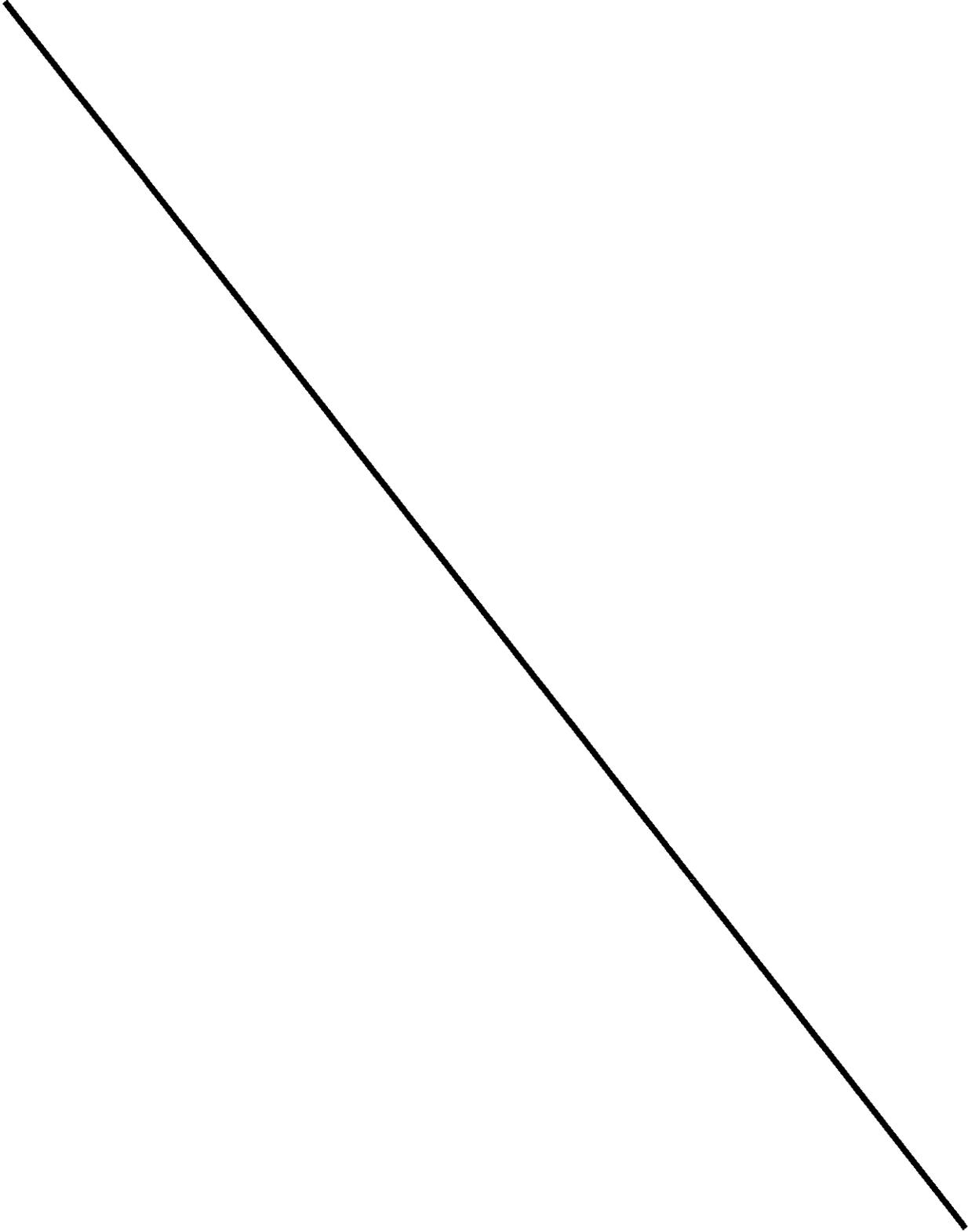
- ✎ sollicite, pour concourir à la réalisation de cette opération de rénovation et d'accessibilité de la partie Sud de l'école de Kérougue qui concerne 3 classes, une bibliothèque, une salle des maitres, une salle informatique, 2 bureaux, un local de rangement et un bloc sanitaire, l'aide financière de l'Etat, du Conseil régional de Bretagne, du Conseil départemental du Finistère et d'autres financeurs ;
- ✎ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à inscrire au budget les crédits nécessaires à cette opération.

Fouesnant, le 10 février 2021

Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 10/02/2021
Reçu en préfecture le 10/02/2021
Affiché le
ID : 029-212900583-20210210-20210209_21-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2021
N° 2.2

L'an deux mille vingt et un, le 9 février 2021, à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h00, s'est terminée à 20h36.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, , Mr DE MONTECLER, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme LOLLIER, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mme POTIER, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET, Mr TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	Mr SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	Mr TABORET

LA VAILLANTE – RENOVATION DU BATIMENT PRINCIPAL ET EXTENSION

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur concernant la rénovation d'un bâtiment sur le site de la Vaillante au Cap-Coz et dont l'objet consistera à une mise à disposition à l'association « la Ferme de Tobie » pour l'accueil de familles avec enfants porteurs de handicap,

Après en avoir délibéré, à la majorité (quatre contre : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Michelle LOLLIER et Christian TABORET):

- ↳ sollicite, pour concourir à la réalisation de cette opération de rénovation d'un bâtiment situé sur le site de la Vaillante au Cap-Coz, l'aide financière de l'Etat, du Conseil régional de Bretagne, du Conseil départemental du Finistère et d'autres financeurs ;
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à inscrire au budget les crédits nécessaires à cette opération.

Fouesnant, le 10 février 2021
Le Maire,
Roger LE GOFF

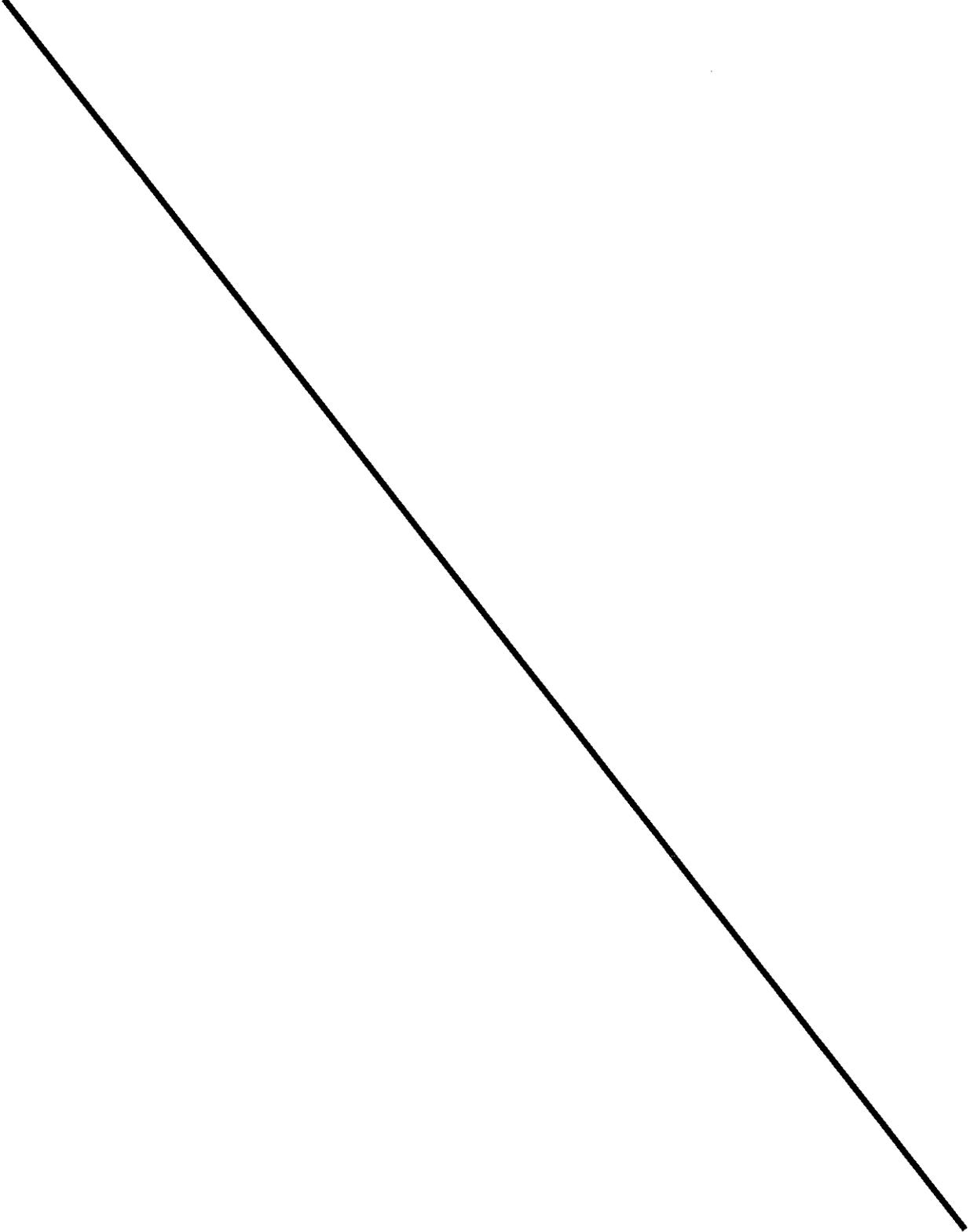


Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210210-20210209_22-DE





Feuillet 2021/010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2021 N° 2.3

L'an deux mille vingt et un, le 9 février 2021, à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h00, s'est terminée à 20h36.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, , Mr DE MONTECLER, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme LOLLIER, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mme POTIER, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET, Mr TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	Mr SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	Mr TABORET

RENOVATION DU BATIMENT PERISCOLAIRE DE KEROURGUE

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Considérant la nécessité de procéder à la rénovation du bâtiment du pôle de Kérougué afin de l'inscrire dans une action de réduction de l'empreinte environnementale,

Considérant la forte utilisation de ce bâtiment par les activités à destination des enfants et des jeunes,

Après en avoir délibéré, à la majorité (quatre abstentions : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Michelle LOLLIER et Christian TABORET):

- ↳ sollicite, pour concourir à la réalisation de cette opération de rénovation du pôle associatif de Kérougué, l'aide financière de l'Etat, du Conseil régional de Bretagne, du Conseil départemental du Finistère et d'autres financeurs ;
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à inscrire au budget les crédits nécessaires à cette opération.

Fouesnant, le 10 février 2021
Le Maire,
Roger LE GOFF

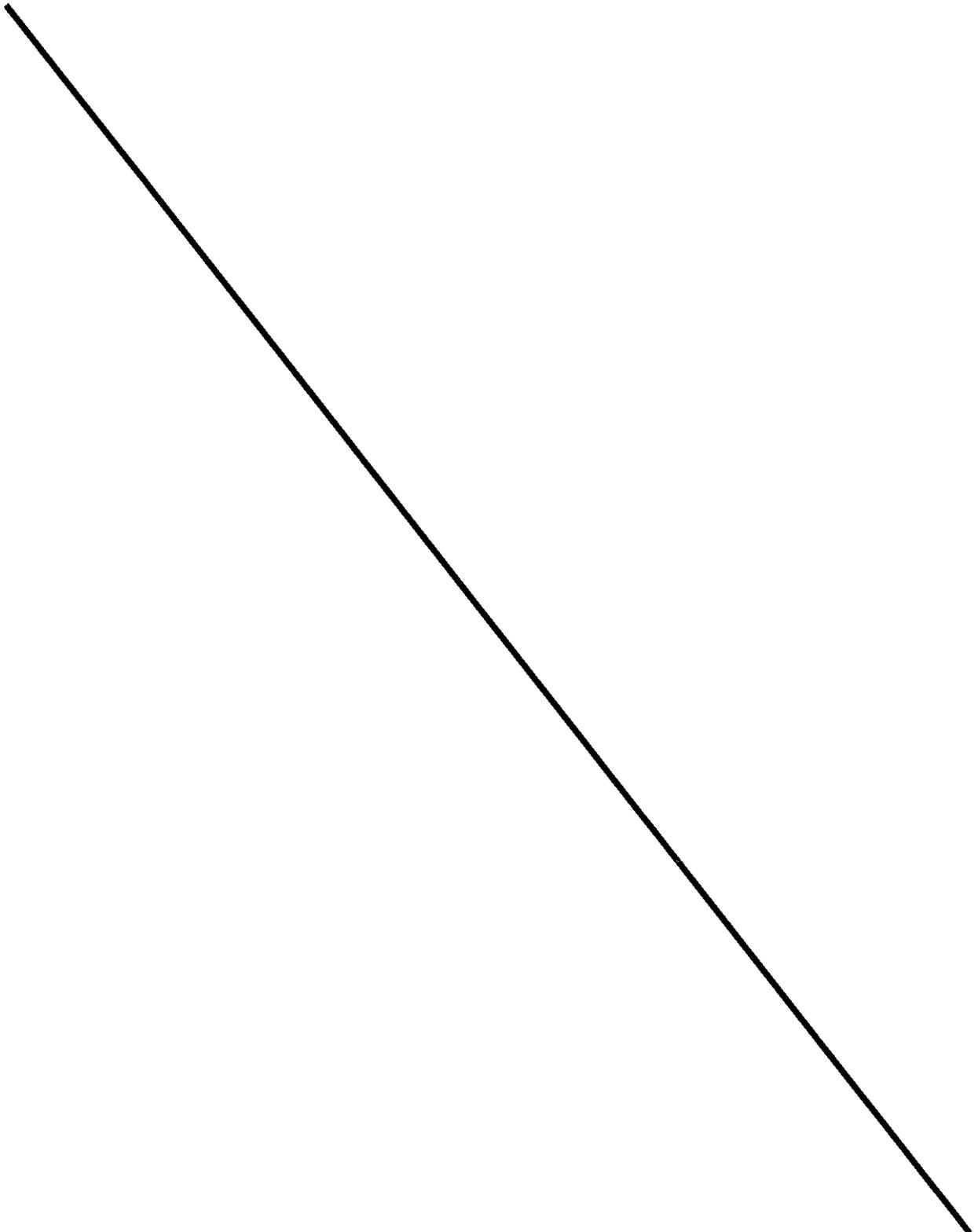


Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210210-20210209_23-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le

11/2/2021

ID : 029-212900583-20210210-20210209_24-DE



Feuillet 2021/011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2021 N° 2.4

L'an deux mille vingt et un, le 9 février 2021, à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h00, s'est terminée à 20h36.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mr DE MONTECLER, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme LOLLIER, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mme POTIER, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET, Mr TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	Mr SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	Mr TABORET

AMENAGEMENT DES VOIES VELO ENTREE DE BEG-MEIL ET ROND-POINT DE L'ODET/BREHOULOU ET LOC HILAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Vu les travaux d'aménagement des voies vélo à l'entrée de Beg-Meil, du rond-point de l'Odet jusqu'au rond-point de Bréhoulou et enfin du rond-point de Bréhoulou vers les Balnéides,

Après en avoir délibéré, à majorité (quatre contre : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Michelle LOLLIER et Christian TABORET):

- ✚ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- ✚ accepte de déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de cette opération, à la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais. Cette délégation fera l'objet d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CCPF et la commune de Fouesnant-les Glénan.

Fouesnant, le 10 février 2021

Le Maire,
Roger LE GOFF

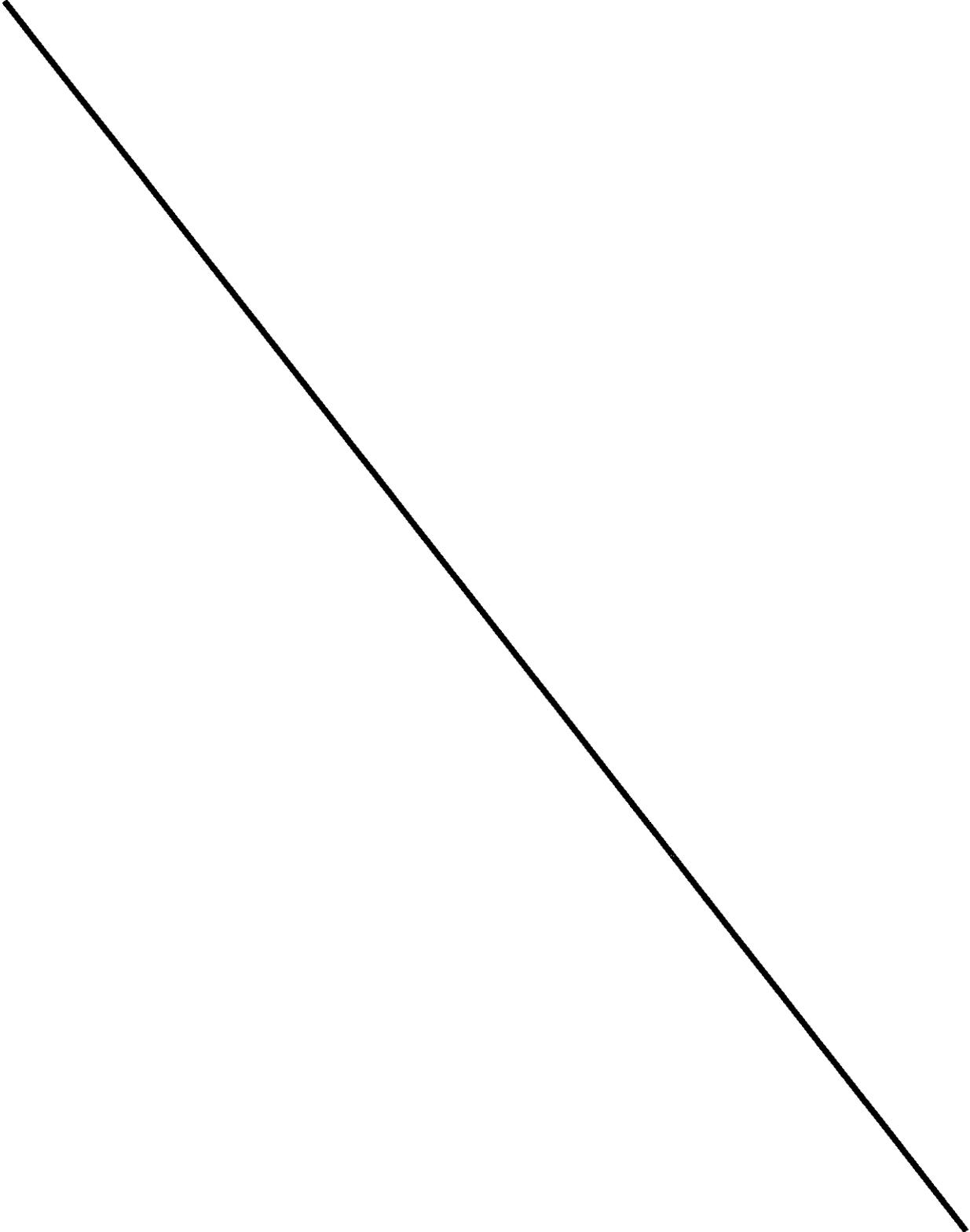


Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210210-20210209_24-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le 11/2/2021

ID : 029-212900583-20210210-20210209_31-DE



Feuillet 2021/012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2021 N° 3.1

L'an deux mille vingt et un, le 9 février 2021, à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h00, s'est terminée à 20h36.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Étaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, , Mr DE MONTECLER, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme LOLLIER, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mme POTIER, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET, Mr TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	Mr SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	Mr TABORET

Dénomination de rue : voie intérieure du lotissement OPAC – rue de Park Ar C'Hastel

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité:

✎ nomme la voie du lotissement de l'OPAC n° PA 029 058 19 000 06
«Clos de Park Ar C'Hastel».

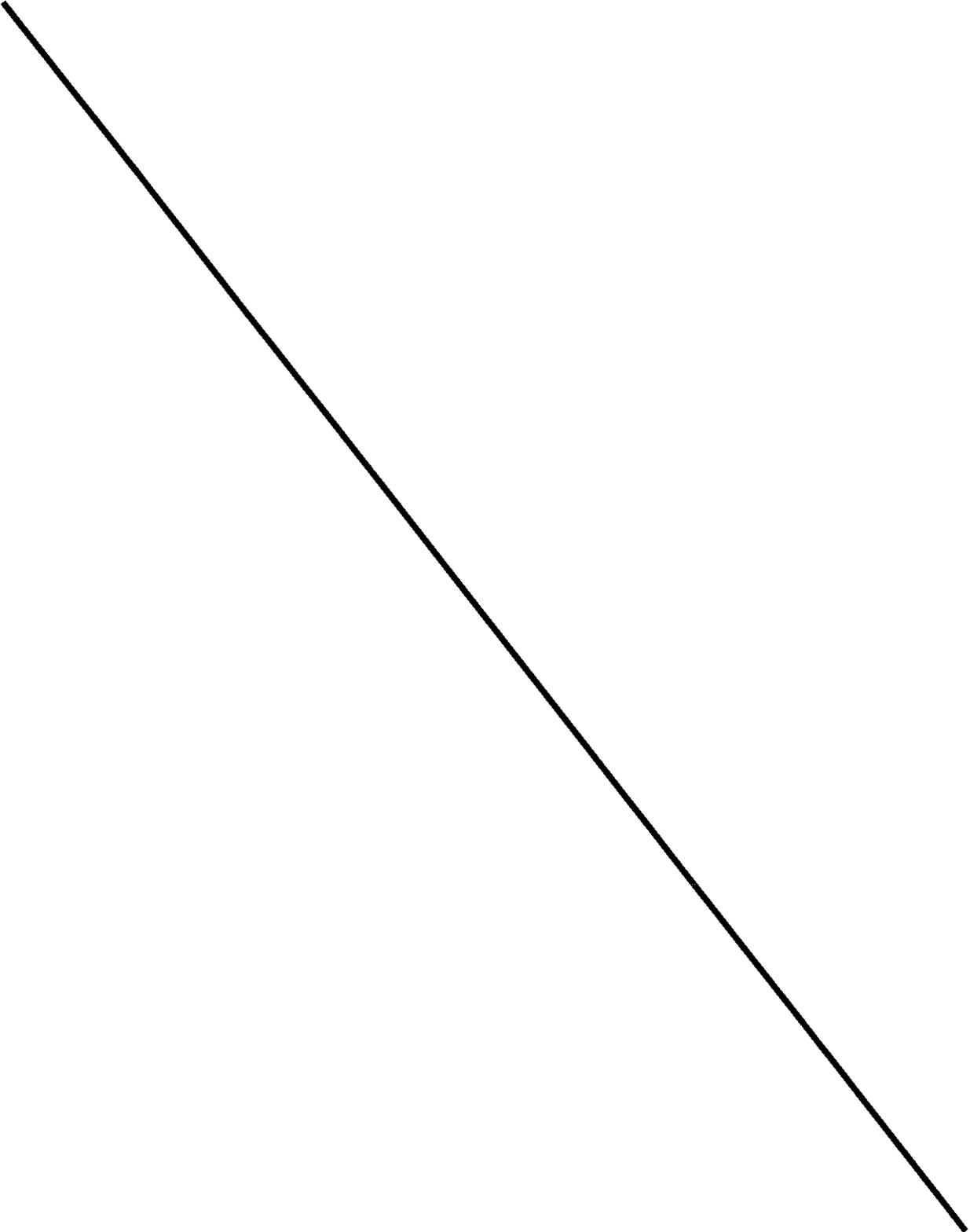
Fouesnant, le 10 février 2021
Le Maire,
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210210-20210209_31-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le 11/2/2021

ID : 029-212900583-20210210-20210209_91-DE



Feuillet 2021/013

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2021 N° 9.1

L'an deux mille vingt et un, le 9 février 2021, à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h00, s'est terminée à 20h36.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, , Mr DE MONTECLER, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme LOLLIER, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mme POTIER, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET, Mr TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	Mr SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	Mr TABORET

FORMATION DES ELUS

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2123-12 et suivants,

Considérant qu'afin d'exercer au mieux les compétences qui leur sont dévolues, les élus locaux ont le droit de bénéficier d'une formation individuelle adaptée à leurs fonctions,

Considérant que chaque élu dispose d'un droit à la formation de 18 jours par mandat,

Considérant qu'il convient de déterminer les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre,

Après en avoir délibéré à l'unanimité:

↳ autorise chaque élu à bénéficier, pendant la durée du mandat, du droit à la formation à condition que l'organisme soit agréé par le Ministère compétent ;

↳ détermine les thèmes privilégiés suivants :

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210210-20210209_91-DE

- les fondamentaux de l'action publique locale
 - les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions
- ↳ fixe le montant des dépenses totales (frais d'enseignements, de déplacement et frais de perte de revenu le cas échéant) à 20 % du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus ;
- ↳ autorise le remboursement par la commune des frais de déplacements occasionnés par ces formations et, le cas échéant, les frais de perte de revenu correspondant ;
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 10 février 2021
Le Maire,
Roger LE GOFF



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 11/02/2021

Affiché le 11/2/2021

ID : 029-212900583-20210210-20210209_92-DE



Feuillet 2021/014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2021 N° 9.2

L'an deux mille vingt et un, le 9 février 2021, à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h00, s'est terminée à 20h36.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, , Mr DE MONTECLER, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme LOLLIER, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mme POTIER, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET, Mr TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	Mr SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	Mr TABORET

MOTION SUR L'IMPLANTATION DE LA MULTINATIONALE AMAZON A BRIEC

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Considérant la demande du groupe Alternative Fouesnant de présenter une motion relative à l'implantation d'une plateforme logistique de 9 000 m² de la société Amazon à Briec sur un terrain communautaire,

Après en avoir délibéré, à la majorité, 25 votes contre (Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mme DE KERDREL, Mr DE MONTECLER, Mr DENIEL, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mme POTIER, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TOUCHARD) et 4 votes pour.

☞ Décide de ne pas adopter le projet de délibération.

Fouesnant, le 10 février 2021

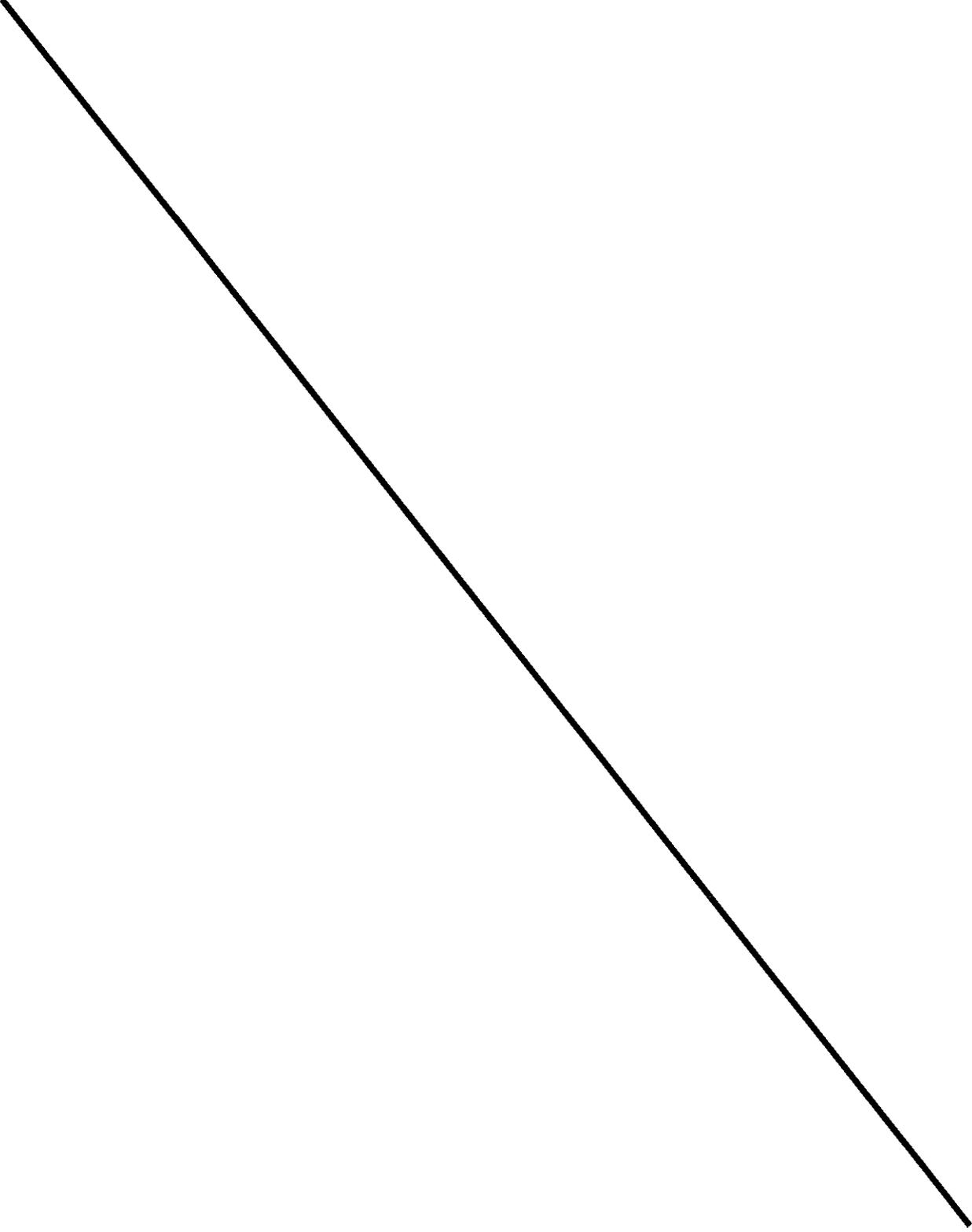
Le Maire,
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 11/02/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210210-20210209_92-DE





Feuillet 2021/015

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2021
N° 9.3**

L'an deux mille vingt et un, le 9 février 2021, à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h00, s'est terminée à 20h36.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mr DE MONTECLER, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme LOLLIER, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mme POTIER, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET, Mr TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	Mr SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	Mr TABORET

CONVENTIONS RELATIVES A LA SURVEILLANCE DU LITTORAL POUR LA SAISON ESTIVALE 2021

Le Conseil Municipal,

Vu la convention à intervenir avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère, relatives à l'organisation de la surveillance sur le littoral au cours de la saison estivale 2021,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ approuve le texte de la convention à intervenir relatives au recrutement par le SDIS des sauveteurs saisonniers sapeurs-pompiers chargés de la surveillance des plages pour la saison estivale 2021,
- ☞ autorise le Maire à signer ce document ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à leur mise en œuvre,
- ☞ décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fouesnant, le 10 février 2021

Le Maire,
Roger LE GOFF

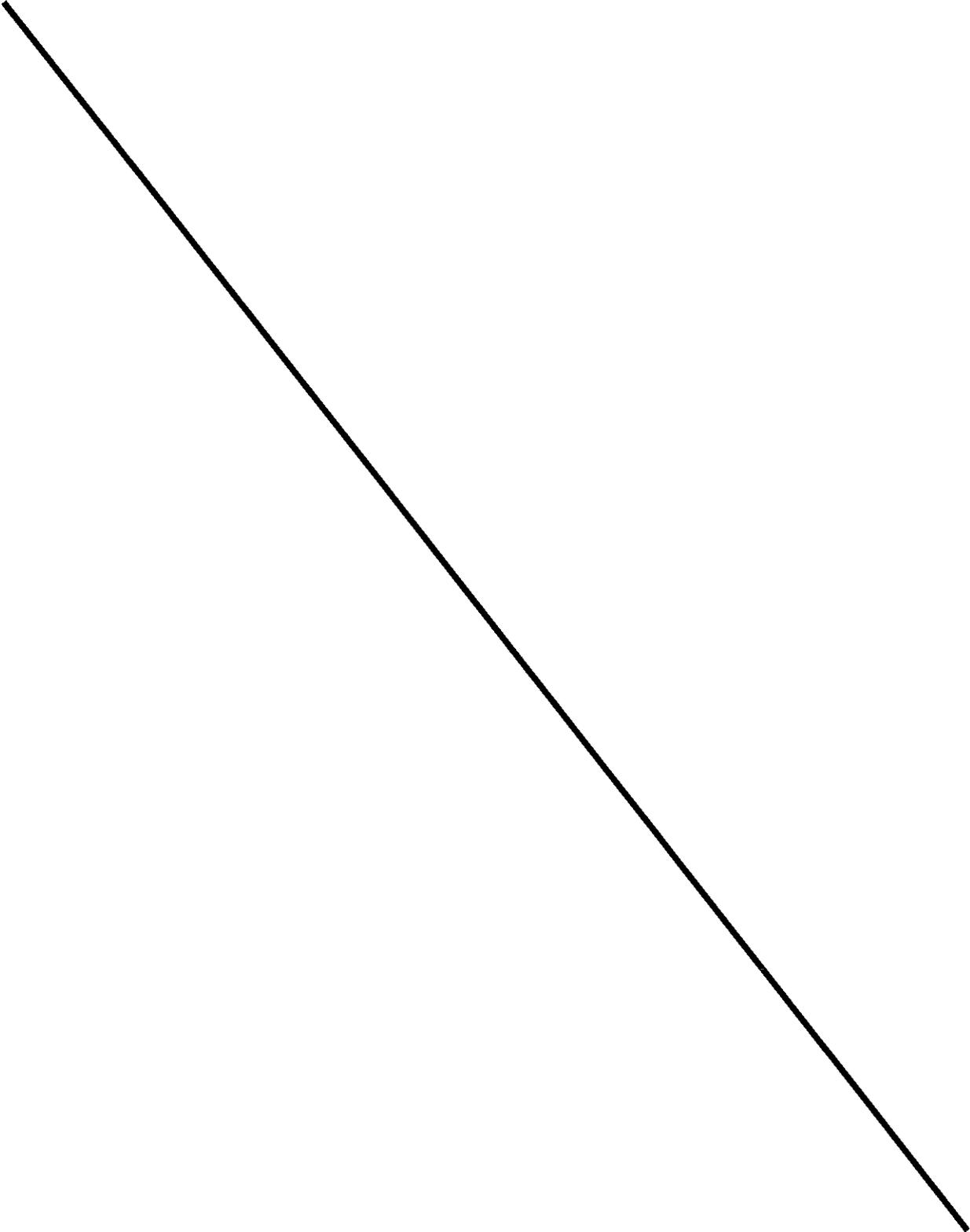


Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210210-20210209_93-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 11/02/2021

Affiché le 11/02/2021

ID : 029-212900583-20210210-20210209_INFO1-DE



Feuillet 2021/016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2021 INFORMATION N° 1

L'an deux mille vingt et un, le 9 février 2021, à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h00, s'est terminée à 20h36.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, , Mr DE MONTECLER, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme LOLLIER, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mme POTIER, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET, Mr TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	Mr SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	Mr TABORET

LISTE DES MARCHES CONCLUS PAR LA COMMUNE EN 2020

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↪ prend acte de la liste des marchés conclus par la commune en 2020

Fouesnant, le 10 février 2021
Le Maire,
Roger LE GOFF

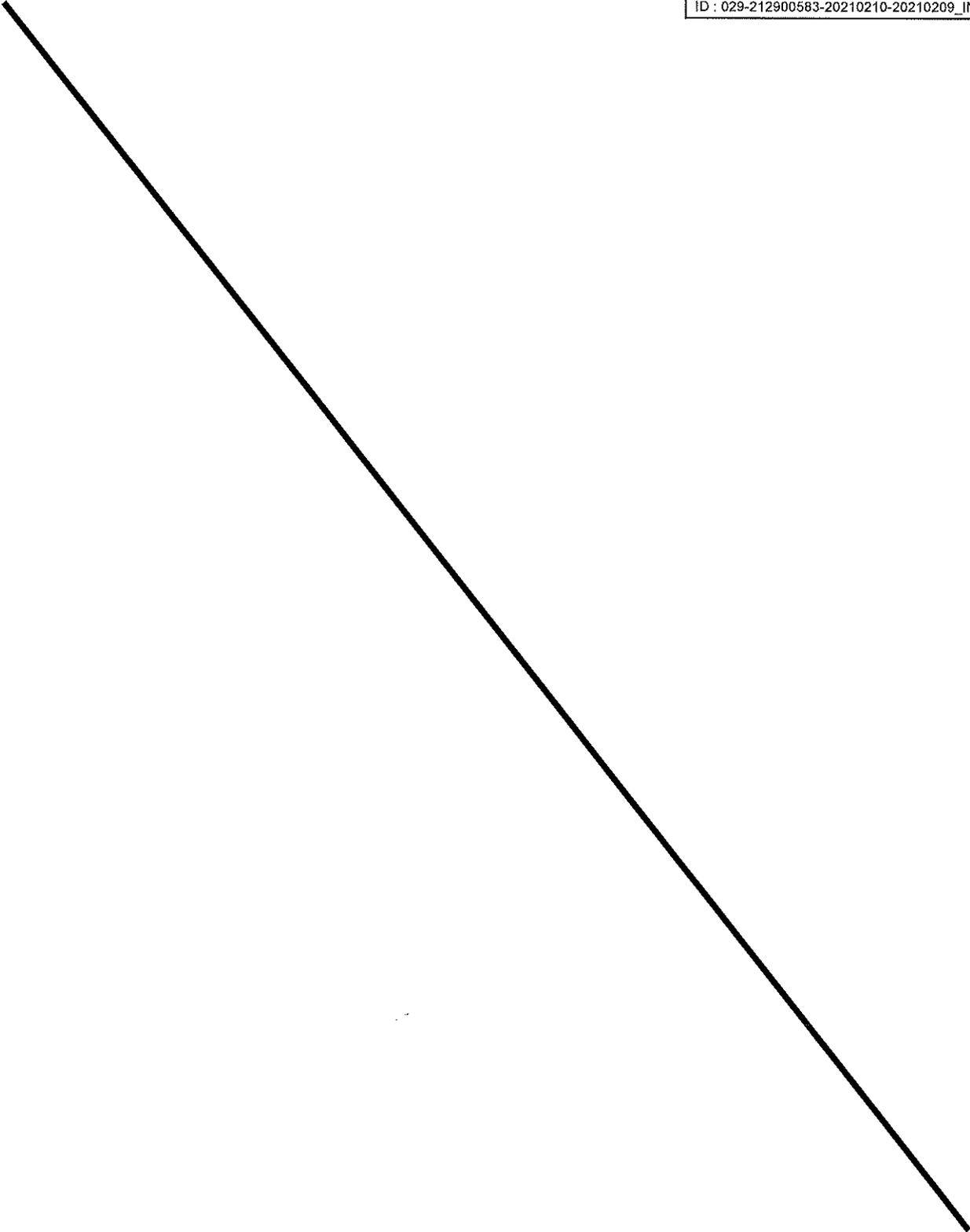


Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 11/02/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210210-20210209_INFO1-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Recu en préfecture le 11/02/2021

Affiché le 11/2/2021

ID : 029-212900583-20210210-20210209_INFO21-DE



Feuillet 2021/017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2021 INFORMATION N° 2.A

L'an deux mille vingt et un, le 9 février 2021, à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h00, s'est terminée à 20h36.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, , Mr DE MONTECLER, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme LOLLIER, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mme POTIER, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET, Mr TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	Mr SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	Mr TABORET

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE (MARCHES PUBLICS EN PROCEDURE ADAPTEE ET APPEL D'OFFRES OUVERT DU 2 DECEMBRE 2020 AU 26 JANVIER 2021)

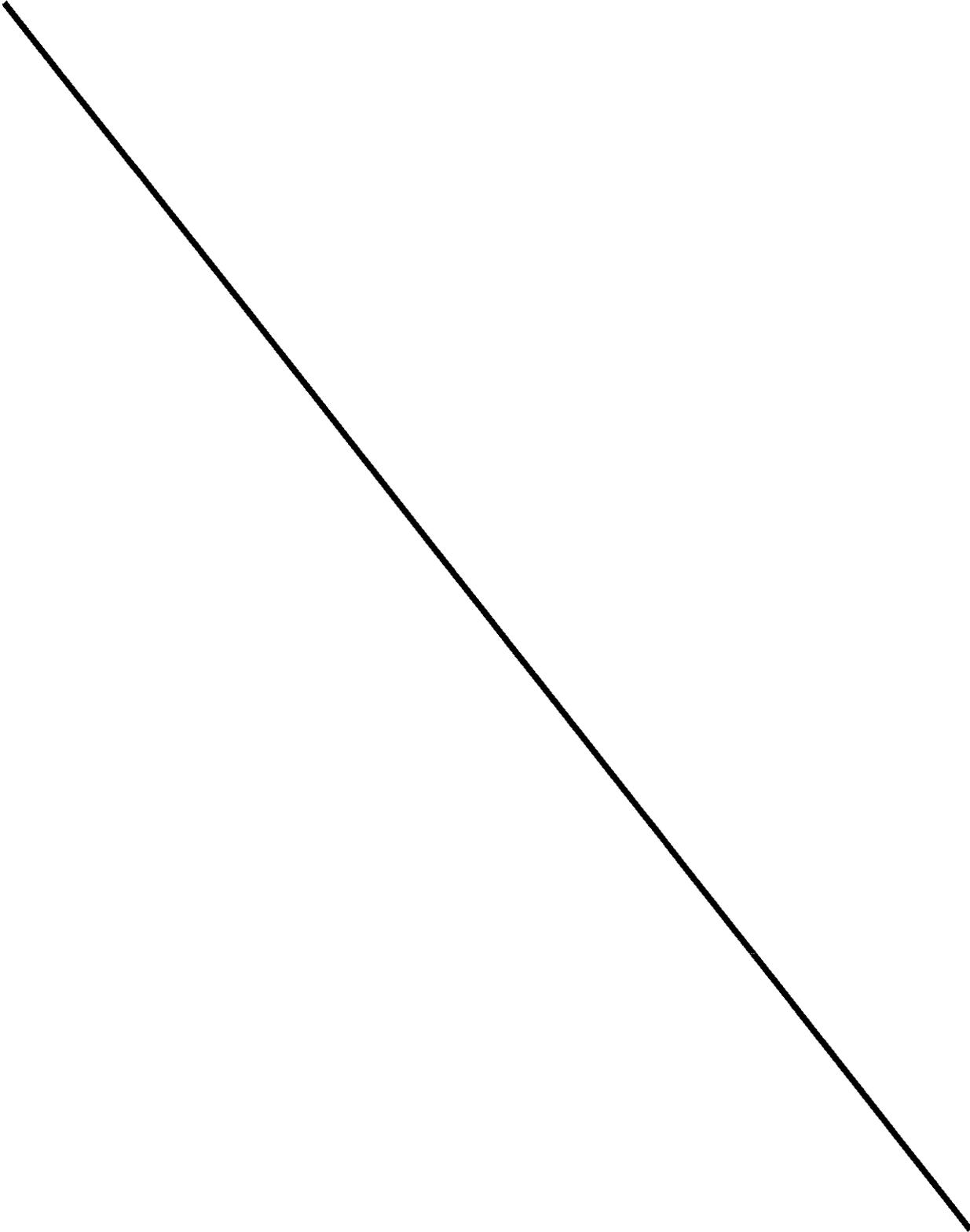
Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

Prend acte des informations relatives aux marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 2 décembre 2020 au 26 janvier 2021.

Fouesnant, le 10 février 2021
Le Maire,
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 10/02/2021
Reçu en préfecture le 11/02/2021
Affiché le
ID : 029-212900583-20210210-20210209_INFO21-DE





Feuillet 2021/018

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2021
INFORMATION N° 2.B**

L'an deux mille vingt et un, le 9 février 2021, à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h00, s'est terminée à 20h36.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mr DE MONTECLER, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme LOLLIER, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mme POTIER, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET, Mr TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	Mr SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	Mr TABORET

**COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE :
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↪ prend acte des informations relatives aux déclarations d'intention d'aliéner.

Fouesnant, le 10 février 2021

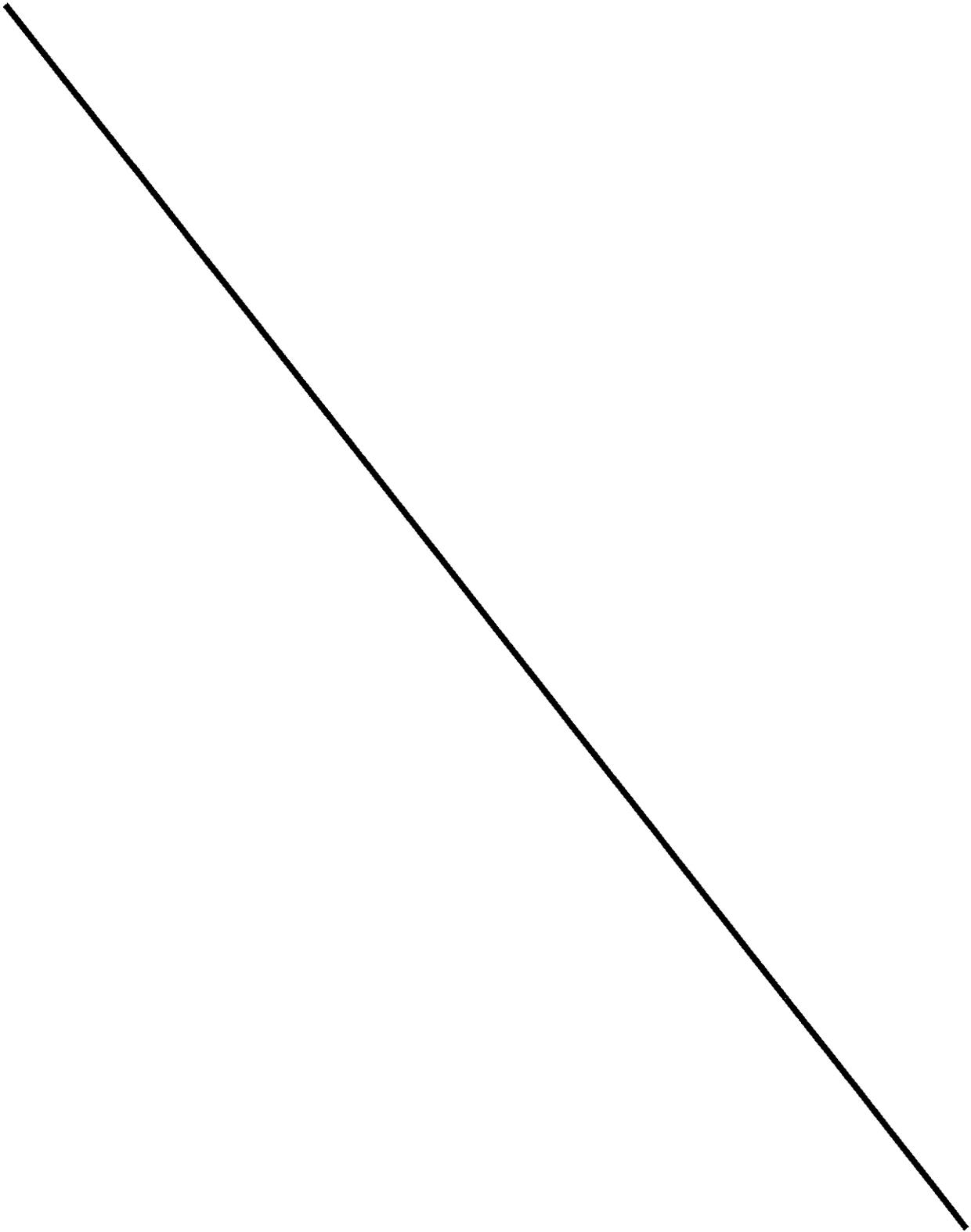
Le Maire,
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 11/02/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210210-20210209_INFO22-DE





Feuillet 2021/019

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2021
INFORMATION N° 2.C**

L'an deux mille vingt et un, le 9 février 2021, à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h00, s'est terminée à 20h36.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mr DE MONTECLER, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme LOLLIER, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mme POTIER, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET, Mr TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	Mr SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	Mr TABORET

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : ACTIONS EN JUSTICE

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↪ prend acte des informations relatives aux actions en justice.

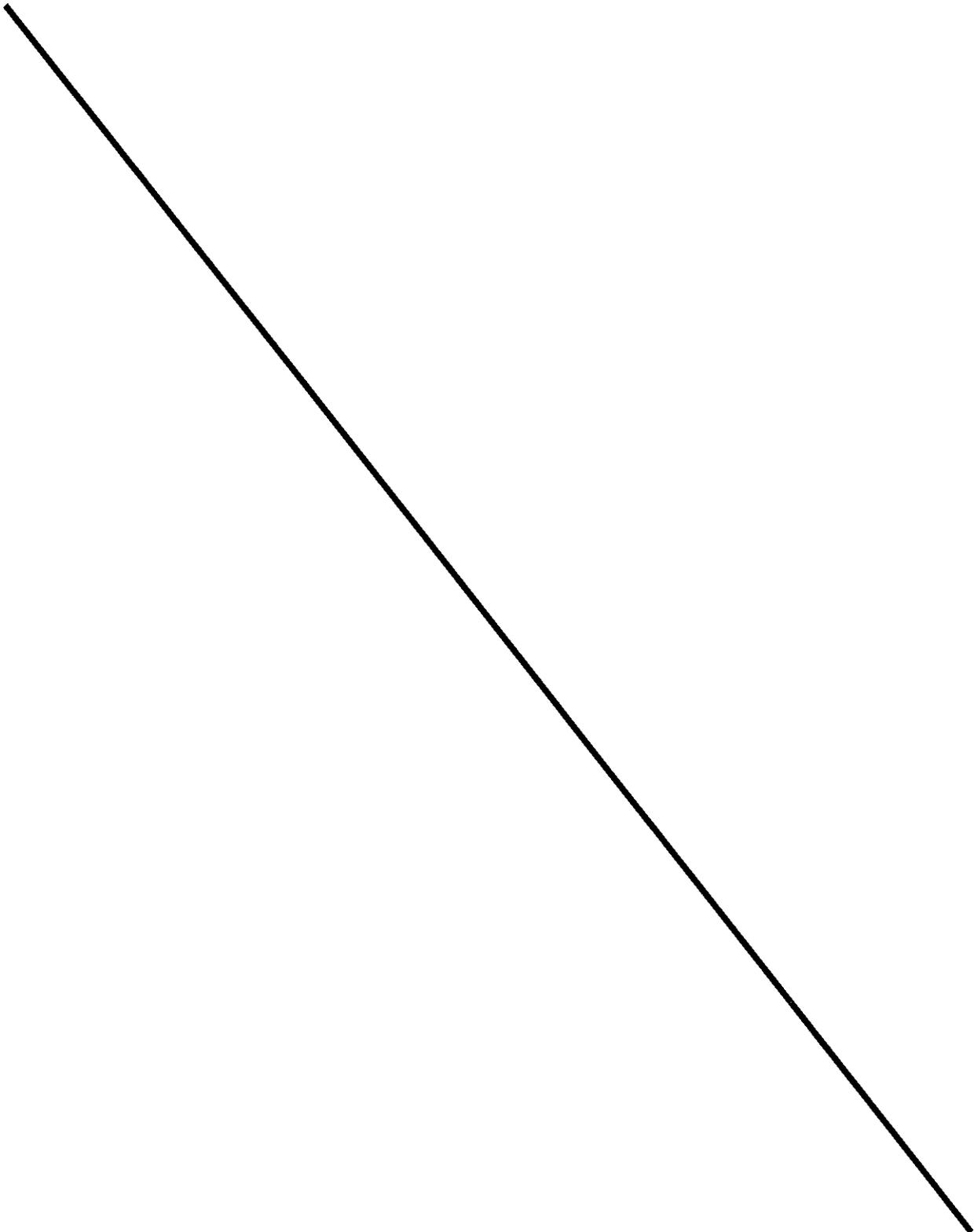
Fouesnant, le 10 février 2021
Le Maire,
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 11/02/2021

Reçu en préfecture le 11/02/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210210-20210209_INFO23-DE





Feuillet 2021/020

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2021
INFORMATION N° 3**

L'an deux mille vingt et un, le 9 février 2021, à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h00, s'est terminée à 20h36.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mr DE MONTECLER, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mme LOLLIER, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mme POTIER, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET, Mr TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	Mr SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	Mr TABORET

Modification du plafond de la taxe de séjour proportionnelle

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↪ prend acte de la modification de la taxe de séjour proportionnelle

Fouesnant, le 10 février 2021
Le Maire,
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 11/02/2021

Affiché le

ID : 029-212900583-20210210-20210209_INFO3-DE

